

Déclaration de Salzbourg

Vers des environnements d'apprentissage plus inclusifs en Europe

Principes et valeurs

Les textes :

- de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (article 24, Éducation),
- de la Déclaration de Salamanque pour l'éducation et les besoins spéciaux (1994),
- du Protocole à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (Convention européenne des droits de l'homme), article 2 Droit à l'éducation,
- de la Charte sociale européenne (révisée), articles 15 et 17,
- du Plan d'action pour les personnes handicapées 2006-2015 (ligne d'action 4, Éducation et aspects transversaux),
- de la Stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées (domaine d'intervention 5, Éducation et formation),

affirment tous clairement que les personnes handicapées (et leurs familles) ont droit :

- à l'égalité des chances et à une éducation appropriée de qualité pour maximiser leur potentiel, et participer et contribuer pleinement à une société inclusive,
- de choisir et recevoir leur éducation dans un environnement inclusif,
- à une expertise et des ressources adaptées pour répondre à leurs besoins éducatifs, sociaux et thérapeutiques, et
- à des services de qualité qui les aident à s'autodéterminer et à s'intégrer en tant que citoyens.

Environnements d'apprentissage inclusifs

L'Association européenne des prestataires de services pour personnes en situation de handicap (EASPD) est une organisation européenne à but non lucratif représentant plus de 11 000 prestataires de services sociaux à travers l'Europe, et prenant en compte tout type de handicap. L'objectif principal de l'EASPD est de promouvoir l'égalité des chances pour les personnes en situation de handicap, grâce à des systèmes efficaces de haute qualité.

Par l'intermédiaire de son comité permanent sur l'éducation, composé d'enseignants, de professeurs, de directeurs d'écoles et autres prestataires éducatifs pour personnes en situation de handicap, l'EASPD travaille activement sur l'éducation inclusive. Le Manifeste de 2012 sur

l'apprentissage inclusif¹ a établi les bases de cette politique, et ses principes ont été ensuite transposés dans plusieurs projets européens pour améliorer des systèmes éducatifs inclusifs à travers l'Europe. Sous le slogan « Construire une école pour tous », l'EASPD a également organisé plusieurs formations sur l'éducation inclusive, afin de sensibiliser enseignants et personnels des prestataires éducatifs aux concepts de l'éducation inclusive, de la conception universelle et de l'aménagement raisonnable. L'EASPD est membre de l'Alliance européenne pour l'investissement dans l'enfance, qui rassemble 24 réseaux européens.

Adapter le système à l'apprenant

L'OCDE affirme que presque un cinquième des étudiants pourrait développer un besoin éducatif spécifique au cours de leur scolarisation. Même si les chiffres ont leurs limites, l'estimation mondiale la plus récente de la prévalence du handicap par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) est qu'entre **93 et 150 millions d'enfants vivent avec un handicap**. L'éducation inclusive, telle qu'entérinée dans l'article 24 de la CNUDPH, doit être un principe fondateur de tout système éducatif.

Si l'intégration donne accès au système éducatif classique, elle suppose que l'apprenant se fonde dans le moule existant, et ne modifie pas la structure fondamentale du système éducatif. Dans un système éducatif inclusif, le cadre change pour s'adapter à et accueillir chaque apprenant, qui est le bienvenu et considéré comme capable de contribuer à l'environnement d'apprentissage. Les prestataires d'éducation inclusive **adaptent l'environnement d'apprentissage aux besoins individuels** de l'étudiant et adoptent des attitudes, approches et stratégies qui incluent tous les apprenants dans l'ensemble des activités, en fonction de leur niveau d'apprentissage individuel. Les méthodes utilisées pour mesurer la réussite ou l'échec à l'école sont un élément important qui doit être redéfini, afin de permettre à l'apprenant d'exprimer ses connaissances et ses aptitudes de la manière la plus appropriée.

En outre, il est important de noter que l'article 24 de la CNUDPH non seulement remet en cause les systèmes éducatifs, mais fait aussi référence à **tous les niveaux d'éducation tout au long de la vie** (par ex. services préscolaires, enseignement et formation professionnels, et services de formation continue). Les apprenants doivent disposer d'un ensemble complet d'environnements d'apprentissage inclusifs, notamment des cadres parallèles et des opportunités postuniversitaires, pour éviter l'écueil d'être en fin de compte exclus de l'enseignement à cause d'un système éducatif trop rigide et formel.

Barrières à l'éducation inclusive

On note une prise de conscience croissante à la fois du potentiel éducatif et de la dimension « droits du citoyen » de l'éducation inclusive. Des changements sont intervenus dans la législation éducative et sociale, pour aider les apprenants ayant des besoins éducatifs spécifiques à apprendre dans des cadres inclusifs.

Toutefois, il subsiste toujours des barrières fondamentales à l'éducation inclusive. Même si l'inclusion devient un concept de plus en plus établi, cela ne signifie malheureusement pas qu'il soit suffisamment mis en œuvre en pratique. Une des barrières réside dans le fait que les systèmes éducatifs dans la plupart des pays suivent **deux systèmes dominants : le système inclusif et le**

¹ Manifeste sur l'apprentissage inclusif : que faire maintenant ?

<http://easped.eu/sites/default/files/sites/default/files/budapest-manifesto-on-inclusive-learning-eng.pdf>



système séparé. Ces systèmes persistent en raison de l'opinion selon laquelle un certain pourcentage d'enfants, comme ceux souffrant de formes plus lourdes de handicap, ne peuvent pas être inclus dans des environnements éducatifs classiques. Par exemple, dans certains pays la majorité des établissements scolaires classiques ne sont pas conformes aux **normes d'accessibilité**. De plus, le transport avec assistance est souvent réservé aux écoles spécialisées et, même si des technologies adaptatives sont disponibles dans la plupart des cadres inclusifs, très souvent les connaissances, les compétences et la créativité pour appliquer, adapter et utiliser ces technologies font toujours défaut.

On trouve des barrières dans tous les aspects de l'école, ainsi qu'au sein des communautés, et dans les politiques locales et nationales. Des barrières surgissent aussi dans l'interaction entre les étudiants et ce qu'on leur enseigne, ainsi que la manière dont on le fait.

Les solutions pour faire tomber ces barrières ne se trouvent pas seulement dans l'augmentation des ressources budgétaires disponibles, mais aussi des **acteurs physiques** - semblables aux barrières - dans tous les aspects de l'environnement scolaire : autres étudiants, parents/tuteurs, communautés et enseignants. Tous les agents mentionnés ci-dessus fonctionnent déjà avec certaines connaissances sur la manière d'améliorer la participation des enseignants – le problème, c'est que ces connaissances sont rarement exploitées et utilisées à fond.

Surmonter ces barrières ne nécessite pas qu'une action législative, mais surtout une **modification générale durable de l'attitude et de l'approche** dans le système éducatif.

La formation des enseignants pour étudiants ayant des besoins éducatifs spécifiques est encore dominée par la perspective de l'école spécialisée, notamment dans des pays à forte tradition d'enseignement spécialisé, et c'est toujours un défi majeur que de trouver des manières intelligentes de catégorisation des apprenants pour leur permettre d'avoir accès à des soutiens additionnels dans les cadres éducatifs classiques, sans ségrégation ni stigmatisation. Il existe un **besoin d'harmoniser les définitions** du handicap dans l'UE, comme par exemple en utilisant l'approche basée sur les ressources et son système de classification tripartite (A/Handicaps, B/Difficultés, C/Désavantages), reconnu par les pays de l'OCDE².

L'éducation au sein de la communauté

En outre, dans une perspective inclusive, les écoles doivent développer une compréhension de leur rôle en tant qu'**institutions communautaires coopératives**. Dans l'idée, cela signifie pour les écoles de collaborer avec d'autres services communautaires du secteur d'aide sociale à l'enfance, du secteur social, du secteur de la santé ou du secteur culturel, et de se voir comme une partie active des réseaux d'apprentissage régionaux, qui sont très sensibles aux processus d'exclusion à tous les niveaux.

Impact de la crise financière

Il reste évidemment encore beaucoup à faire. Même ce qui a été accompli jusqu'ici est menacé du fait de la crise économique qui frappe l'Europe. Il existe des exemples préoccupants de réduction arbitraire des coûts et de vision à court terme. Certains enfants ne reçoivent pas un enseignement adapté et d'autres, en particulier ceux qui présentent de lourds handicaps, ne reçoivent aucune éducation.

² OCDE/Communautés européennes (2009), *Élèves avec des déficiences, des difficultés d'apprentissage et des désavantages dans les états de la Baltique, l'Europe du sud-est et Malte* : politiques éducatives et indicateurs. p. 21f.



La crise économique a eu des effets négatifs sur l'éducation en général, et l'impact a été d'autant plus grand sur des groupes déjà vulnérables, comme les étudiants handicapés. Les ressources disponibles pour la détection précoce, le soutien personnalisé de l'étudiant et la formation adaptée des enseignants ont été limitées, ce qui a eu pour conséquence des **taux plus élevés d'abandon** chez les élèves handicapés, et une diminution de la proportion de ces étudiants dans l'enseignement supérieur³. Dans le même temps, les systèmes éducatifs européens doivent relever le défi d'une arrivée massive de populations immigrées avec des besoins élevés et spécifiques en termes d'enseignement et de formation pour les enfants, les jeunes et les adultes.

Les investissements stratégiques sont d'autant plus importants en période de crise financière. L'apprentissage inclusif tout au long de la vie n'est pas seulement un droit, il est aussi **crucial pour créer de la croissance et des emplois**, l'inclusion sociale et la citoyenneté active. L'apprentissage tout au long de la vie permet aux individus d'acquérir des compétences clés et de mettre à jour leurs compétences tout au long de leur vie. Des études montrent que l'accès à un enseignement de qualité a un impact clair sur les résultats académiques futurs et le marché du travail, et constitue la clé de la réduction des inégalités⁴.

Rôle de l'Union européenne

L'EASPD est consciente que l'Union européenne (UE) n'a qu'une compétence d'appui limitée dans le domaine de l'éducation. Toutefois, l'UE pourrait faire plus pour répondre au droit à l'éducation inclusive et devrait **montrer l'exemple**, comme l'a recommandé à l'UE le Comité des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, à commencer par les écoles européennes. Une première étape consiste à **promouvoir plus activement des formations et des programmes** qui aideraient les membres du personnel à réussir la mise en place de l'éducation inclusive, et à encourager les États membres à se focaliser sur le passage de systèmes éducatifs séparés à des écoles classiques. De plus, l'UE devrait renforcer le mandat de l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive, et l'aligner sur les principes entérinés dans la CNUDPH⁵, lui donnant un rôle plus important et plus influent dans les processus de l'UE, comme le semestre européen, et prenant davantage en considération ses recherches sur la qualité.

Rôle des autorités locales et nationales

Au niveau des États membres, malgré leur engagement à promouvoir l'éducation inclusive, beaucoup trop d'apprenants avec des besoins spécifiques sont toujours - voire de plus en plus - placés dans des institutions séparées ou dans des cadres classiques sans le soutien adéquat⁶.

C'est avant tout au niveau local et communautaire que les changements doivent être les plus significatifs pour développer un **système éducatif inclusif durable**. Des cadres éducatifs spécialisés et

³ European Consortium of Foundations on Human Rights and Disability (Consortium européen des fondations pour les droits de l'homme et le handicap) (2012), *Assessing the Impact of European Governments' Austerity Plans on the Rights of Persons with Disabilities*.

URL : http://www.efc.be/programmes_services/resources/Documents/Austerity2012.pdf

⁴ Commission européenne, 2015, *High and rising inequalities; what can be done about it (at EU level)?*

⁵ Commission européenne (2014), document de travail des services de la Commission. *Report on the Implementation of the UN Convention on the Rights of Persons with Disabilities (CRPD) by the European Union*, p.28.

URL : http://ec.europa.eu/justice/discrimination/files/swd_2014_182_en.pdf

⁶ NESSE réseau d'experts et Commission européenne (2012), séminaire *Education and Disability/Special Needs* — politiques et pratiques en matière d'éducation, de formation et d'emploi pour étudiants handicapés et besoins éducatifs spécifiques dans l'UE.

URL : <http://www.nesse.fr/nesse/activities/reports/activities/reports/disability-special-needs-1>



les compétences développées par des organisations spécialisées dans le handicap vont de plus en plus devenir une source d'expertise disponible pour les services éducatifs et communautaires en général.

Formation des enseignants et changement d'attitude

Toutefois, la ligne de front de l'environnement d'apprentissage est et restera le personnel des prestataires éducatifs : enseignants, conseillers, assistants et proviseurs. Dans le but que tous les apprenants soient entièrement inclus dans le système éducatif, il est d'une importance capitale d'avoir **un enseignement et une formation des enseignants adaptés**, afin de s'assurer que le personnel possède les connaissances, les compétences et l'attitude nécessaires pour faire face à la diversité et l'inclusion. Enseignants, éducateurs et formateurs doivent être conscients de la diversité dans leur classe et des opportunités qu'elle peut offrir. Les opinions relatives à l'inclusion sont très souvent diverses et cela a beaucoup à voir avec la **peur** : peur du changement, peur de l'inconnu, et ainsi de suite. Comprendre le cadre de la « conception universelle » et des avantages qu'elle offre est un processus en tant que tel, et du point de vue du travail quotidien de l'enseignant, elle offre une manière d'enseigner tout à fait à sa portée⁷.

Conclusions

L'accès à l'éducation et aux programmes d'apprentissage tout au long de la vie dans les écoles classiques et autres structures éducatives est encore **loin d'être une réalité** pour nombre d'élèves et apprenants présentant un handicap. C'est souvent dû à une pénurie de personnel qualifié, à un manque d'établissements, de structures/équipements accessibles, et à un a priori répandu et persistant sur les compétences et le potentiel des personnes handicapées.

L'EASPD est toutefois convaincue que **l'objectif de l'éducation inclusive est réel et réalisable**. Un leadership fort des États membres et des institutions européennes doit fournir le cadre législatif pour encourager les acteurs locaux et de proximité à changer leur attitude et leur approche des cadres inclusifs. Il faut pour cela encourager entre autres 1) un passage du soutien économique des prestataires de l'enseignement séparé à ceux de l'enseignement classique ; 2) la formation des enseignants et du personnel pour les sensibiliser aux concepts et avantages de l'éducation inclusive et de la conception universelle ; et, 3) une réforme du système éducatif sur la base de programmes plus flexibles, avec pour conséquence des diplômes plus flexibles adaptés aux besoins de chaque individu.

Recommandations

Engagements de l'EASPD

- Collaborer avec les réseaux d'autres groupes vulnérables pour présenter une position commune plus forte.
- Contribuer à la position politique européenne sur l'apprentissage inclusif, conforme aux obligations de la CNUDPH.
- Fournir des informations, des modèles de bonnes pratiques et un soutien aux organisations membres.

⁷ Recherche INVESTT, http://www.investt.eu/sites/default/files/Dissemination%20paper%201_EN.pdf



- Encourager des attitudes positives en matière d'inclusion, de diversité, de partenariat et de possibilités de réseau.
- Organiser et favoriser la formation des enseignants, éducateurs et autres professionnels de la formation sur l'éducation inclusive.

Recommandations pour les décideurs politiques européens

- Développer une politique claire et cohérente et une législation encourageant l'éducation inclusive, en coopération avec des personnes ayant des besoins spécifiques, des familles, des prestataires éducatifs et d'autres acteurs.
- Développer une définition uniformisée du handicap dans l'UE.
- Renforcer le mandat de l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive.
- Attribuer un soutien financier suffisant aux cadres éducatifs classiques pour proposer des environnements inclusifs.
- Promouvoir l'établissement et la coordination de réseaux régionaux d'apprentissage inclusifs.

Recommandations pour les décideurs politiques nationaux et régionaux

- Passer de structures institutionnalisées à des systèmes inclusifs.
- Adapter les normes pour permettre le développement de programmes avec une conception universelle.
- Redéfinir la réussite scolaire et les méthodes d'évaluation pour avoir un système plus flexible.
- Favoriser l'arrivée d'étudiants avec des besoins éducatifs spécifiques sur le marché du travail.
- Aider le secteur du supérieur, comme les universités, à être des lieux inclusifs de vie et d'apprentissage.
- Rassembler des données fiables sur l'incidence, l'efficacité et les coûts comparatifs de l'éducation inclusive et séparée.
- Inclure une formation sur l'éducation inclusive dans le système de formation des enseignants.

Recommandations pour les prestataires éducatifs

- Renforcer la sensibilisation des acteurs de la communauté locale à l'importance de l'enseignement inclusive.
- Établir une vision claire de l'éducation inclusive et veiller à ce qu'elle soit partagée à tous les niveaux par le personnel.
- Partager les connaissances et l'expertise de prestataires éducatifs spécifiques avec des prestataires classiques, via des partenariats et des ententes communes.
- Bâtir un réseau avec des employeurs potentiels pour faciliter l'arrivée sur le marché du travail.
- Investir dans l'éducation et la formation adéquates pour les enseignants et le personnel, afin de veiller à la bonne compréhension de l'éducation inclusive et des besoins éducatifs spécifiques.
- Mettre en œuvre le concept de conception universelle dans l'infrastructure et les programmes.



Recommandations pour les enseignants, les formateurs et les membres du personnel

- Collaborer avec la famille et la communauté de l'enfant.
- Encourager la collaboration des enfants et l'apprentissage en équipe chez les apprenants.
- Utiliser des méthodes et technologies d'apprentissage novatrices pour mettre en œuvre des méthodes d'enseignement avec une conception universelle.
- Transfert de bonnes pratiques entre enseignants, éducateurs et autres professionnels de la formation.
- Adapter les méthodes d'évaluation et en créer de nouvelles, avec des évaluations écrites, orales et externes.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Timothy Ghilain

Chargé de Recherche & Développement

Tél. +32 2 282 46 12

timothy.ghilain@easpd.eu

www.easpd.eu



Luk Zelderloo

Secrétaire général

Tél. +32 2 282 46 10

luk.zelderloo@easpd.eu

www.easpd.eu

